Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 121 (1995)

Heft: 17

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

317	ÉDITORIAL
	L'Office fédéral des transports persiste et signe Jean-Pierre Weibel
318	GÉNIE CIVIL
	Viaduc des Vaux, N1 Lausanne-Berne
326	INFORMATIONS SIA
328	NÉCROLOGIE
330	TABLEAU DES CONCOURS / ACTUALITÉ
331	MANIFESTATIONS

Communication importante aux membres SIA

Pas de télébanking pour le payement des cotisations

Pour la première fois cette année, la facturation des cotisations a été établie pour le versement sur le nouveau numéro de compte PTT de la SIA.

Lors de cette réorganisation, une erreur a malheureusement été commise dans le codage des numéros de référence indiqué sur les bulletins, de sorte que l'enregistrement des ordres de payement sur ordinateur n'est pas possible. Les membres sont donc instamment priés de ne pas régler leurs cotisations par télébanking, mais par virement postal.

Cette restriction concerne uniquement les cotisations annuelles des membres facturées au 3 juillet 1995, et non la vente des normes et des imprimés.

Les membres sont priés d'excuser les désagréments ainsi causés.

Secrétariat général de la SIA, comptabilité